

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

## SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Nombre de  
conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Procurations : 3  
Votants : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025.

Etaient présents : Gérard ABELLA, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Sylviane GOMEZ LORIZ, Geneviève PLARD, Pierrette CASSAN, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERLIC, Arnaud JAMME SERRES, Frédéric BONHUIL SABOT, Sandrine GIL, Olivier LACROIX, Stéphane DUIVON, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN, Julia SIMAEYS

Absents représentés : Jean-Emmanuel LONG (René ARGELIES), Sylvie FERREIRA (Gérard ABELLA), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC)

Absents : Bernadette FARO TAURINES, Alexandre DUMOULIN

Secrétaire de séance : Arnaud JAMME SERRES

### DELIBERATION N°22

#### **OBJET : VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – ANNEE 2025**

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marcel Pagnol qui consiste à réaménager la partie de la cour actuellement en bitume. La superficie concernée par ce réaménagement est d'environ 600 m<sup>2</sup>.

Ce projet consiste en l'aménagement d'espaces diversifiés où la nature occupera une place centrale : utilisation de matériaux naturels (copeaux de bois, gravier, pleine terre ...), réalisation d'aménagements ludiques, sportifs et pédagogiques (aire de jeux, potager ...), plantation d'arbres et de plantes vivaces.

Les travaux projetés en vue de la débitumisation et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire comprennent le décrotage du revêtement existant, la pose de dalles alvéolées avec remplissage gravier, la création d'une aire de jeux avec copeaux de bois, de plusieurs massifs de plantes fleuries avec clôture en ganivelles, d'un potager avec apport de terre végétale amendée, la plantation de 10 arbres dont 4 fruitiers et 6 arbres de haute tige ainsi que la végétalisation du bâtiment par plantation d'essences grimpantes.

Le projet prévoit également l'installation de jeux d'équilibre en bois de robinier, la création d'une aire de jeu pour le basket ainsi que l'aménagement d'une traversée d'escalade.

Le coût total du projet est estimé à 76 016.99 € HT.

M. le Maire indique que ce type d'opération pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre du fonds vert - année 2025 - axe 2 « Renaturation des villes et villages ».

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES** en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marcel Pagnol pour un montant total de travaux estimé à 76 016.99 HT,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide financière au titre du fonds vert - année 2025 - axe 2 « Renaturation des villes et villages » au taux de 25%,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la commune.

Fait et délibéré à Boujan sur Libron, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**



Le Maire,  
CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
INFORME qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Transmis au représentant de l'Etat le : 09/04/2025  
Affiché et publié le : 09/04/2025

Le Maire  
Gérard ABELLA

